

REGLEMENT TRAIL DU GALOU

1. **ORGANISATION**

L'évènement « TRAIL DU GALOU » est organisé par l'association "Galoupaden" et aura lieu **dimanche 04 OCTOBRE 2026** à Montreuil le Gast.

2. **LICENCES ET CERTIFICATS MEDICAUX**

Les épreuves de trail sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA, FFTRI et non licenciés.

Les licenciés devront fournir une copie de leur licence valide.

Les licences FFTRI sont acceptées uniquement si elles mentionnent la non contre-indication à la course à pied en compétition.

Les non-licenciés majeurs devront obligatoirement fournir le formulaire PPS (Parcours Prévention Santé) complété et en cours de validité à la date de la course.

Toute personne sans licence ou PPS valide, se verra refuser le départ.

Pour les mineurs : fourniture d'un questionnaire de santé complété par le responsable légal ou un certificat médical si les réponses au questionnaire l'exigent et fourniture d'une autorisation parentale.

Nota : aucun départ ne sera accordé sans dossier complet.

3. **EPREUVES ET CATEGORIES**

Les distances sont données à titre indicatif.

L'épreuve « en Trail inconnu » de 50 km – D+ 1 300 m (environ) est ouverte à toute personne née en 2007 ou avant.

L'épreuve « Trail du Ptit Gallo » de 23 km – D+ 600 m (environ) est ouverte à toute personne née en 2007 ou avant.

L'épreuve « Trail du 16 Hors taxe » de 16 km – D+ 250 m (environ) est ouverte à toute personne née en 2009 ou avant.

L'épreuve de « Trail de Cranne » de 9 km – D+ 80 m est ouverte à toute personne née en 2011 ou avant.

Pour les participants mineurs, les parents ou responsables légaux doivent transmettre l'autorisation parentale au moment de l'inscription sur le site en plus de la licence ou du certificat.

4. **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions pourront se faire à l'avance **uniquement par internet** sur le site <http://www.next.run.fr> pour les courses 9, 16, 23 et 50 km (inscription, paiement, et copie de licence ou formulaire PPS).

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du dossier complet sur le site NEXTRUN.

L'organisation, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisation n'est pas tenue de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Tarifs :

- Trail « en Trail inconnu » : 35 €
- Trail du Ptit Gallo : 20 €
- Trail du « 16 Hors Taxe » : 15 €
- Trail de Cranne : 10 €

Précision : pour chaque inscription, 1€ sera reversé à l'association HAROZ.

Modalités de remboursement :

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de souscription à l'assurance annulation éventuellement proposée par la plateforme d'inscription.

Bourse aux dossards / cession :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur NEXTRUN lorsque l'épreuve sera complète. Ce service pourra être stoppé sans préavis et au plus tard à la date de clôture des inscriptions. Passé cette date, les dossards mis en vente mais non achetés ne pourront être remboursés. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne hors du service d'achat /revente de NEXTRUN, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Nombre de participants :

Le nombre de participants est limité à **950 coureurs**, hors places réservées.

5. DOSSARDS, DEPART et ARRIVEE

Les dossards du trail « en Trail Inconnu » seront adressés par voie postale aux participants.

Les dossards des autres courses seront à retirer le jour de l'épreuve, à partir de 7H30 à la Ferme du Ptit Gallo.

Le départ du trail « en Trail Inconnu » se fera depuis le bourg de Montreuil Le Gast – salle omnisport.

Le départ des 3 autres courses et l'arrivée de toutes les courses se situeront à la ferme du Ptit Gallo à Montreuil le Gast.

Il n'est pas prévu de gestion de consigne pour les affaires des coureurs.

6. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par puce. Tous les inscrits aux courses se verront remettre une puce.

7. HORAIRES

- Trail « en trail Inconnu » : à partir de 4h30 - Départ libre, le classement sera basé sur le temps réel de course grâce au tapis de départ.
- Trail du Ptit Gallo : 9h00
- Trail « 16 Hors taxe » : 9h30
- Trail de Cranne : 10h15

8. RAVITAILLEMENT

Des postes de ravitaillement / contrôle seront mis en place sur le parcours (ravitaillement solide et liquide) pour les courses suivantes :

	Eau	« solide » + eau
Trail « en trail Inconnu »	13 ^{ème} et 25 ^{ème} km	31 ^{ème} et 38 ^{ème} km
Trail du Ptit Gallo	-	8 ^{ème} et 16 ^{ème} km
Trail « 16 Hors taxe »	-	12 ^{ème} km
Trail de Cranne	-	-

Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée pour les coureurs des 4 trails.

9. MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour les courses « en trail inconnu », « Ptit Gallo », « 16 Hors taxe », une écocup est à prévoir (pas de gobelet fourni).

Pour la course « en trail inconnu » vous devez vous munir d'une réserve d'eau (1/2 litre minimum) et d'une réserve alimentaire.

10. PORT DU DOSSARD

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et pendant toute la durée de la course.

11. SECURITE

Une assistance médicale sera présente sur l'épreuve.

Des signaleurs sécuriseront les traversées de routes principales.

Les différentes distances se courent dans le strict respect du code de la route.

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu de porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).

Les véhicules d'accompagnement sont interdits sur l'ensemble des circuits Idem pour les chiens et animaux de compagnie.

12. ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à tout problème de santé et en cas de non-respect du code de la route.

Les participants peuvent souscrire des garanties d'assurance individuelle complémentaire.

13. ANNULATION DE L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de conditions météorologiques extrêmes, ceci dans un souci de sécurité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'épreuve et en cas de non-participation d'un concurrent.

14. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation : www.galoupaden.com ainsi que sur www.nextrun.fr et sur le site de Chronowest.

Les 3 premiers hommes et femmes de chaque course seront récompensés.

15. TEMPS MAXIMUM DE COURSE

Une barrière horaire est imposée sur le trail « en trail inconnu ».

Elle se situe aux environs du 35^{ème} kilomètre et est fixée à 10h15.

Les coureurs bloqués par cette barrière horaire retourneront vers le site de départ en utilisant la trace du 9 km.

16. MISE HORS COURSE

L'organisation se réserve le droit de mettre un coureur hors course pour les motifs suivants :

- Non-port du dossard,
- Utilisation d'un moyen de transport,
- Non-respect de la barrière horaire,
- Pollution ou dégradation du site,
- Non-respect du tracé imposé,
- Non-respect des consignes d'un signaleur lors d'une traversée jugée dangereuse par celui-ci.

17. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les parcours proposés traversent des espaces naturels et préservés situés sur des parcelles publiques et privées. Il est donc important de respecter cet environnement et de ne rien jeter par terre.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet ex : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

Les bâtons de marche/trail/randonnée sont proscrits sur les courses trail.

18. DROIT A L'IMAGE

Les concurrents autorisent l'organisation à disposer des photos et vidéos prises sur le parcours et sur la zone départ-arrivée sans contrepartie.

19. CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non-publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

20. ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves du trail du Galou vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

Fin du règlement

Mises à jour :

V2 – juin 2026 :

- Art.3 : rectification âges de participation aux courses du Ptit Gallo et de la 16HT

V3 – juillet 2026 :

- Art.3 : rectification âge de participation à la course du Ptit Gallo
- Art.7 : ajout mention sur départ libre pour trail « en trail inconnu

V4 – septembre 2026 :

Art.15 : horaire de la barrière horaire précisé